

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 134/2020**

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Place Abbé Launay.
Taille végétaux.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de taille des végétaux.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le mardi 27 octobre 2020, le stationnement des véhicules sera interdit sur la place Abbé Launay, côté gauche de l'église, sur les 6 places en épi le long de l'église.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du déménagement 48 heures avant son début.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Grézieu la Varenne

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 22 octobre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

